Maison départementale
des personnes en situation
de handicap de la Gironde

Pièces obligatoires à fournir avec votre demande

Un formulaire de demande CERFA : n°15692*01

- **Les quatre premières pages obligatoires du document, à dater et signer en page 4**
- **Attestation de jugement en protection juridique** (le cas échéant)
 Pour un majeur sans protection juridique : dater et signer le formulaire de demande en page 4
- **Pour un mineur : photocopie du jugement** attestant des modalités d'exercice de l'autorité parentale en cas de séparation des parents, de délégation d'autorité parentale ou de tutelle

Un certificat médical CERFA : n°15695*01 (moins d'un an)

- **Complété, daté et signé par un médecin avec son tampon ou n° RPPS ou n° ADELI** afin de permettre son identification (y compris pour les certificats simplifiés)
- **En fonction du handicap : fournir une des 2 annexes au certificat médical** (bilan ophtalmologique ou bilan auditif)
- **Fournir également toutes pièces médicales complémentaires en votre possession pouvant aider à l'évaluation :** derniers compte-rendu d'hospitalisation, derniers bilans d'un psychiatre, derniers bilans de spécialistes ...

Un justificatif de domicile de plus de 3 mois et de moins d'un an

Exemples : Facture récente eau, électricité, gaz, téléphone, internet, attestation de domiciliation auprès d'un organisme agréé, CCAS, CIAS ...

- **Pour les personnes hébergées par un tiers :** justificatif de domicile + attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- **Pour un mineur : justificatif de domicile du représentant légal**

mdph
Maison départementale
des personnes en situation
de handicap de la Gironde

Pièces obligatoires à fournir avec votre demande

Un justificatif d'identité en cours de validité

Pour un mineur :

- **copie de la Carte Nationale d'Identité** recto-verso en cours de validité **ou** du passeport en cours de validité du mineur
- **ou** copie acte de naissance de moins de 3 mois (traduit en français le cas échéant)
- **ou** copie intégrale du livret de famille
- **ou** document de circulation pour étranger mineur (DCEM) + Copie du justificatif d'identité en cours de validité d'au moins un des parents ou de la personne détenant l'autorité parentale
- **ou** tout autre justificatif d'identité validé par l'OFPRA

Pour une première demande : fournir une copie de l'acte de naissance **ou** du livret de famille complet, sauf si ce document a déjà été transmis pour justifier l'identité de l'enfant.

Pour un majeur :

- **copie de la Carte Nationale d'Identité** recto-verso en cours de validité **ou** passeport en cours de validité (ou récépissé de renouvellement de la Carte Nationale d'Identité ou passeport)
- **ou** copie extrait d'acte de naissance moins de 3 mois
- **ou** copie permis de conduire
- **ou** copie titre de séjour en cours de validité
- **ou** copie tout autre document d'autorisation de séjour en France en cours de validité

mdph
Maison départementale
des personnes en situation
de handicap de la Gironde

Documents fortement conseillés à joindre avec le volet B entièrement rempli (page 5 à 8)

Enfant (moins de 20 ans)

Si la demande est pour une Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et complément : page 6 – B1

- **Si vous avez une réduction d'activité :** bulletin de salaire, justificatif du temps de travail **et/ou** embauche d'une tierce personne
- **Si vous avez des frais liés au handicap :** frais non pris en charge par la sécurité sociale

Si la demande est liée à la scolarité pour les enfants âgés entre 3 et 16 ans, il faut fournir :

- **Volet C entièrement complété**
- **Guide d'Évaluation des Besoins de Compensation en matière de Scolarisation** (GEVASCO)
- **Si vous faites une demande de matériel pédagogique :** il faut fournir un bilan d'un ergothérapeute

Si c'est une demande de renouvellement d'orientation en établissement et service médico-social enfant :

- **Dernier compte-rendu psychologique** en votre possession
- **Bilan d'accompagnement de l'établissement accueillant l'enfant**

mdph

Maison départementale
des personnes en situation
de handicap de la Gironde

Documents fortement conseillés à joindre avec le volet B (page 5 à 8)

Adulte (plus de 20 ans)

Si c'est une demande d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et/ou de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et/ou d'orientation professionnelle :

- **Volet D entièrement complété correspondant à la page 13 à 16**
 (partie CV comprise en page 15 ou CV en pièce jointe)
- **Fiche d'aptitude ou d'inaptitude du médecin du travail ou dernière fiche de visite médicale auprès du médecin du travail en votre possession**
- **RQTH :** fiche de renseignements médicaux pour le travail ou justificatif d'attribution d'une pension d'invalidité ou copie décision de rente accident du travail ou maladie professionnelle

Si c'est une demande de renouvellement d'orientation en établissement et service médico-social adulte :

- **Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) :**
 rapport d'accompagnement de l'établissement
- **La fiche de conclusions sociales et/ou le rapport d'autonomie et/ou le bilan d'accompagnement de l'établissement accueillant l'adulte**

mdph
Maison départementale
des personnes en situation
de handicap de la Gironde

Documents fortement conseillés à joindre avec le volet B (page 5 à 8)

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Si c'est une demande d'Aide technique (exemple : un fauteuil roulant)

- **minimum 1 devis**
- **un compte-rendu d'un ergothérapeute** si vous en avez un en votre possession.

Si c'est une demande de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour un Aménagement du logement :

- **2 devis d'artisans différents**
- **un compte-rendu d'un ergothérapeute** si vous en avez un en votre possession.

Si c'est une demande Aménagement du véhicule :

- **permis de conduire avec les mentions** (photocopie recto-verso)
- **1 devis uniquement si demande d'adaptation** du poste de conduite.

Si c'est une demande d'audioprothèses :

- **2 devis comparatifs**
- **annexe « Bilan auditif »** du certificat médical

Si c'est votre 1ère demande, l'audiogramme doit être réalisé par un ORL.

mdph
Maison départementale
des personnes en situation
de handicap de la Gironde

Documents fortement conseillés à joindre avec le volet B (page 5 à 8)

Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Si c'est une demande pour un surcoût lié à votre handicap pour du transport ou un séjour adapté :

- **minimum 1 devis**

ATTENTION : le surcoût engendré par le handicap pour les transports **ou** les séjours adaptés doit être détaillé.

Si c'est une demande d'aide animalière :

- **attestation de mise à disposition de l'animal** par le centre labellisé
- **carte d'habilitation** du chien.

Le département au coeur des solidarités humaines et territoriales
MDPH de la Gironde, 1 Esplanade Charles de Gaulle, CS 51914, 33074 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 99 66 99 - mdph33.fr